



# KMMR

**KomityManohanaan'i Marc RAVALOMANANA**

## SYNTHESE DES IRREGULARITES CONSTATEES LORS DU SECOND TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

L'élection présidentielle du deuxième tour du 19 décembre 2018 n'a pas tenu toutes ses promesses et elle est loin d'être crédible, transparente et démocratique. La corruption et les pratiques frauduleuses étaient légion. Une série de violences ont été enregistrées avant, pendant et après le scrutin<sup>1</sup>.

Le K 13, profitant de la sympathie du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation<sup>2</sup>, a bénéficié de « bons et loyaux services » des autorités administratives et de leurs auxiliaires (préfets, chefs de districts, chefs d'arrondissement administratif, chefs de fokontany), des démembrements de la CENI (CER, CED) et des SRMV.

Il a également eu la possibilité de faire usage de la crainte révérencielle dans les esprits des membres des Collectivités Territoriales décentralisées, des membres de bureaux de vote. Ces données ont facilité la commission des fraudes massives dont le public et la Communauté Internationale n'en soupçonnent pas la consistance, et encore moins les Observateurs.

Par ailleurs, il a pu exercer un magistère d'influence à l'égard des responsables des Collectivités Territoriales décentralisées qui obtempèrent au nom de la crainte révérencielle.

### **1- Usage des bulletins uniques pré cochés et bourrage des urnes**

Grâce à la complicité des acteurs sus cités, plusieurs individus, répartis dans différents bureaux de vote ont été payés par les partisans du K13, munis de cartes d'électeurs qui n'avaient pas été utilisées. Ces individus ont été autorisés à s'introduire dans le bureau de vote et à mettre dans les urnes plusieurs bulletins pré cochés. Ces bulletins ont été cochés avec le signe x dans la case du K13, bien avant l'entrée dans le bureau de vote.

Au moment du contreseing, ces individus signaient consécutivement avec les membres de bureaux de vote plusieurs fois en fonction du nombre des cartes d'électeurs et des bulletins pré cochés en leur possession sur les cases correspondant à l'identité des titulaires des cartes d'électeurs confisquées.

Le Vice président de la CENI a fait état de cette pratique frauduleuse la veille et le jour du scrutin, en menaçant de sanctions pénales, les auteurs de ces forfaits.

<sup>1</sup>C'est sur cette base que la Cour Suprême de Kenya a annulé l'élection présidentielle

<sup>2</sup>Administrateur Civil présenté par le Parti MAPAR



# KMMR

**KomityManohanaan'i Marc RAVALOMANANA**

On observera qu'aucune mesure n'a été prise malgré le constat officiel du Vice Président de la CENI .

Quelquefois, comme dans un des bureaux de vote d'Ambohitsabo, Commune urbaine et district de Toliara I, lors de l'élection présidentielle du premier tour, les fraudeurs ont passé un mauvais quart d'heure. Les vrais titulaires de ces cartes d'électeurs, munis de leurs CIN faisaient irruption dans leurs bureaux de vote respectifs. Après avoir voté, furieusement ils se rendaient compte que des individus ont déjà signé à leurs places. Les membres de bureaux de vote trouvaient toujours un terrain d'entente pour ne pas envenimer la situation.

## **2- Usage abusif des cartes d'électeur non distribuées, retenues par les chefs fokontany à des fins illicites**

21-Plusieurs Chefs fokontany n'ont pas volontairement distribué des cartes d'électeurs à leurs titulaires et les ont « vendues » aux responsables MAPAR. Ces derniers utilisent ensuite des personnes prêtes à effectuer des basses besognes (voter plusieurs fois dans des bureaux de vote différents), contre rémunération. Contrairement à l'élection présidentielle du premier tour, ces « missionnaires » ont voté avec leurs propres cartes d'identité nationale en signant sur les cases correspondant à l'identité des électeurs titulaires des cartes d'électeur qu'on leur a confiées (et qui ne sont pas les leur) et ce, avec la complicité des chefs de fokontany et des membres de bureaux de vote. La rétribution y correspondante serait de 10.000 à 20.000 Ariary.

On se trouve devant un délit de corruption active, relevant du juge pénal mais impactant certainement sur la sincérité du scrutin eu égard à son ampleur.

Sous leur apparente régularité, ces pratiques sont frauduleuses. La seule façon de les démasquer réside dans le témoignage de vrais électeurs titulaires de ces cartes d'électeurs et la vérification effectuée à partir des listes électorales émargées.

22- L'absence de numéro spécifique à gratter sur chaque bulletin de vote est une omission de formalités substantielles contrairement aux dispositions de l'article 120 de la loi organique 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendum, ce défaut est légalement susceptible d'entraîner l'annulation des opérations électorales ;

## ***2- Etablissement de faux procès-verbaux***

31- Dans les districts éloignés et dans la plupart des communes rurales, toujours avec la complicité des préfets, des chefs de district, des chefs d'arrondissement administratif, des responsables au niveau des démembrements de la CENI, certains membres de bureaux de vote, à l'issue de la séance de dépouillement, déchirent les PV originaux, dressent de nouveaux procès-verbaux (PV) en faveur du K 13 au mépris de la réalité du scrutin. Sous l'intimidation et les



Marc RAVALOMANANA

# KMMR

**KomityManohanaan'i Marc RAVALOMANANA**

menaces des responsables MAPAR, certains délégués des bureaux de vote du K25 ont signé sous la contrainte publique, physique ou morale, de nouveaux faux procès verbaux.

Ceux qui n'ont pas voulu signer les faux PV, comme c'est le cas dans certaines communes de Morondava, ont fait l'objet de brutalités ou de menaces de mort.

32- C'est très facile de reconnaître les faux PV : généralement dans tout Madagascar, pour identifier les faux PV, il faut tout simplement comparer le taux de participation du 1<sup>er</sup> et du second tour.

On observera que malgré la baisse générale constatée sur l'ensemble du territoire, le taux de participation a augmenté de 80 à 100% dans les Communes où il y a eu suspicion de fraudes massives et de manière inexplicable, le K13 y a recueilli la totalité des voix jusqu'au moins 100 % des suffrages exprimés, sans bulletin blanc et nul. Il convient de rappeler que ces faux procès verbaux ne comportaient pas de numéro de série des bulletins de vote. A titre d'illustration, on a relevé dans les circonscriptions d'Amboasary Sud, le cas d'une seule personne auteur de l'établissement de faux procès verbaux pour plusieurs BV éloignés les uns des autres.

En conséquence, on ne saurait accorder un caractère irréfragable aux procès verbaux en général.

33- Ces irrégularités ont été commises sans que les observateurs internationaux s'en rendent compte : accomplissement des infractions avant l'ouverture des bureaux de vote ou réalisation des bourrages d'urne après le départ du public.

### ***3- Manipulation de l'opinion***

La publication par la CENI des résultats provisoires, à partir des PV scannés n'est pas une garantie du choix des électeurs. La manipulation du chiffre a été systématiquement organisée pour induire en erreur le public.

En outre, le traitement des résultats n'a pas été fait de manière rationnelle en fonction de la séquence de l'arrivée des plis provenant des SRMV. Les responsables de la CENI ont organisé des manipulations incohérentes envers le public, pour justifier envers et contre tout la victoire du K13 dans les localités où celui-ci a obtenu le plus de voix.

A cette fin, les techniciens de la CENI s'arrangent pour publier les résultats des communes éloignées, quitte à tripoter les chiffres utilisés, et sacrifier systématiquement le traitement des résultats d'Analamanga et ce au profit du K13.

### **4- Usage de la violence**

Il s'agit à titre d'exemple de l'agression physique par balles commise par l'équipe du K13 contre le mandataire du K25 à Fort Dauphin ou de l'assassinat par arme à feu de l'un des délégués du K25 à Ankazoabo pendant la journée du 19 décembre



Marc RAVALOMANANA

# KMMR

**KomityManohanaan'i Marc RAVALOMANANA**

2018. Ce qui impact sur l'honorabilité et le déroulement normal des opérations électorales.

Antananarivo, le 27 décembre 2018

Le Directeur de Campagne



RABENJA Tsehenoarisoa